

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil de communauté du**  
**14 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

**PRESENTS** : Mmes BERTHET Annie, CRETIN Claire, DEMOLY Fabienne, GALLOIS Delphine, GRENIER Sandrine, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, LACROIX Jean-Sébastien, MAMET Bernard, PROST Marcel, REGARD Bernard, VANDEL Pierre-Albert.

**EXCUSES** : MM. DEFFONTAINE Bernard, SOUFALIS Stéphane,

**ABSENTS** : Mmes BON Cathy, GAY Evelyne, LAPIERRE Laurence, REGAD Liliane, MM. GODIN François, LESEUR Francis, MARCHAND Nolwenn, PUILLET Michel, VANINI Jean-Michel.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance. Il salue la présence de Mme Virginie PROUVEUR, Trésorière.

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Mme Delphine GALLOIS.

**Délibération n° 2018/020 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 février 2018**

M. le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 14 février 2018.

M. Bernard REGARD tient à apporter une précision concernant la question de la désignation des 5 délégués au sein du Conseil d'administration de la SAEM SOGESTAR. C'est bien le Conseil d'administration, lors d'une séance du 29 août 2011, qui a mis fin à l'essai de séparation des fonctions de Directeur Général et de Président et qui a donc décidé de remettre en place la fonction de PDG.

Après avoir entendu les remarques de M. Bernard REGARD et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 février 2018.

**Délibération n° 2018/021 : Débat d'orientations budgétaires**

M. le Président explique que l'une des communes membres de la CCSR (Les Rousses en l'occurrence) ayant dépassé le seuil de 3 500 habitants depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est maintenant

obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Un rapport d'orientations budgétaires a été préparé par les services de la CCSR. Il vise d'une part à informer le Conseil de communauté de la situation financière de la collectivité et d'autre part à présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour les années à venir.

M. le Président donne la parole à M. Guillaume GARCIN, responsable des affaires financières de la CCSR, qui présente le rapport d'orientations budgétaires à l'aide d'un diaporama.

Le débat s'engage à l'issue de la présentation.

M. Jean-Sébastien LACROIX souligne que la CCSR est dépendante des recettes du ski alpin.

M. Pierre-Albert VANDEL demande si les mesures d'économie engagées en début de mandat ont changé le fonctionnement et la qualité du service rendu.

M. le Président et M. le Directeur général des services répondent que non.

M. Pierre-Albert VANDEL en conclut qu'il est donc possible d'aller dans le sens des économies.

M. Bernard REGARD tient cependant à préciser que la SAEM SOGESTAR complète la convention d'objectifs à hauteur de 50 000 € pris sur ses résultats.

M. Jean-Sébastien LACROIX ajoute qu'il faut attendre un recul de plusieurs années pour pouvoir apprécier justement l'effet des économies sur le ski nordique.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD pense qu'il faudra peut-être encore s'attendre à faire des efforts si les collectivités continuent à être en difficulté. Il y aura peut-être une réflexion globale à mener sur l'ensemble de nos activités.

Mme Claire CRETIN déclare que l'adaptation au changement climatique est de plus en plus nécessaire, sans pour autant négliger le poids et l'impact de la neige dans l'économie touristique.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD répond qu'il ne faut pas être alarmiste. Il est difficile de prévoir l'évolution du climat dans les prochaines années.

M. Laurent RICHARD explique qu'avec l'Espace des Mondes Polaires, la Communauté de communes a déjà bien travaillé cette question de l'adaptation au changement climatique. Les 60 000 visiteurs qui ont fréquenté l'établissement lors de cette première année d'exploitation prouvent qu'il est possible de mettre en œuvre des produits hors neige qui génèrent des recettes substantielles.

Mme Claire CRETIN souligne qu'il faut voir l'évolution de la fréquentation de l'EMP sur le long terme, notamment au niveau des visiteurs locaux.

M. Marcel PROST pense que le bilan de l'EMP est à faire au global, et pas seulement sous l'angle des recettes et de la fréquentation. Il y a aussi des dépenses.

M. Bernard REGARD explique que la reprise de l'exploitation de la Dôle par la SOGESTAR et la mise en service des *Commandos Games* devraient mécaniquement entraîner une baisse des frais généraux affectés à la régie intéressée.

M. Laurent RICHARD fait remarquer que si les résultats de la Dôle sont mauvais, alors la SOGESTAR versera moins de dividendes à la CCSR.

M. Jean-Sébastien LACROIX ajoute que la SOGESTAR va vivre 2 années difficiles car la reprise de la Dôle s'effectue sans avoir le billet unique qui générera des recettes supplémentaires. Ainsi, si les 30 000€ de participation Skibus 2018 sont assurés, les 30 000 € supplémentaires indiqués dans le rapport d'orientations budgétaires ne sont pas encore certains.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD constate que la capacité de désendettement de la collectivité est dégradée, mais qu'il est important d'expliquer que l'investissement pour le haut débit sera très utile pour la population locale.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD demande si les investissements mentionnés dans le rapport sont figés. Il aimerait notamment savoir où en sont les ventes des parcelles de la ZAE de Tréchaumont à Lamoura.

M. Laurent RICHARD répond qu'à ce jour, aucune parcelle n'a été vendue même si certaines entreprises se sont déclarées intéressées. Mais le prix de vente a été approuvé il y a peu de temps par le Conseil de communauté.

M. Bernard MAMET rappelle que la CCSR bénéficie de DETR sur cette opération et qu'il faut avancer.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de prendre acte :

- de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2018 ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2018 organisé en son sein.

### **Délibération n° 2018/022 : Approbation du compte de gestion 2017 - budget principal et budgets annexes**

Le Conseil de communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes « Activités été-hiver », « Maison médicale », « Espace des Mondes Polaires » et « Transport Skibus Estibus » dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **Question 4 : Approbation du compte administratif 2017 - budget principal et budgets annexes**

M. le Président constate que le quorum ne sera pas atteint au moment du vote du compte administratif, le Président de l'assemblée ayant l'obligation de quitter la salle et de ne pas participer au vote. Le Conseil communautaire ne peut donc valablement délibérer.

Conformément à l'article L.212-17 du CGCT, M. le Président décide de renvoyer cette question à la prochaine séance, et rappelle à l'assemblée que lorsque le nombre des conseillers communautaires habilités à délibérer n'a pas atteint le quorum requis par la loi après une première convocation régulièrement faite, selon les dispositions L2121-10 à L2121-12 du CGCT, le Conseil communautaire est convoqué à trois jours au moins d'intervalle pour délibérer sans condition de quorum.

#### **Question 5 : Affectation des résultats de l'exercice 2017 - budget principal et budgets annexes**

Le Conseil de communauté n'ayant pu délibérer sur le compte administratif 2017, M. le Président décide de renvoyer cette question à la prochaine séance.

M. Marcel PROST note que l'on peut regretter l'absence de quorum.

#### **Délibération n° 2018/023 : Liste des actes signés par le Président**

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délibérations du Conseil de communauté du 6 mai 2014 et du 9 décembre 2015 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat : 10 000 L de fioul pour le Fort des Rousses  
Cocontractant : THEVENIN ET DUCROT DISTRIBUTION      prix TTC : 8 000,84 €
- Contrat : remplacement de l'alarme incendie du Fort des Rousses  
Cocontractant : SIEMENS      prix TTC : 5 316,30 €
- Contrat : achat de tickets restaurant 1<sup>er</sup> trimestre 2018  
Cocontractant : NATIXIS INTERTITRES      prix TTC : 3 940,00 €
- Contrat : exposition temporaire « Arctique »  
Cocontractant : VINCENT MUNIER      prix TTC : 8 000,00 €
- Contrat : messages publicitaires radio pour l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : FREQUENCE PLUS      prix TTC : 9 164,12 €
- Contrat : visite initiale des groupes froids de la patinoire de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : AXIMA REFRIGERATION      prix TTC : 1 440,00 €
- Contrat : vérification des installations électriques de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : SOCOTEC      prix TTC : 1 260,00 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : HACHETTE LIVRES SA      prix TTC : 1 713,18 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : HACHETTE LIVRES SA      prix TTC : 1 713,18 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : DANI SARL      prix TTC : 2 270,16 €
- Contrat : achat de marchandises pour la boutique de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : DANI SARL      prix TTC : 2 094,84 €
- Contrat : claustras intérieurs et extérieurs pour restaurant de l'Espace des Mondes Polaires  
Cocontractant : DUCROT      prix TTC : 6 912,00 €

## Questions diverses

M. Sébastien BENOIT-GUYOD déclare qu'on a beaucoup parlé dans la presse de l'hégémonie rousselande au sein du Conseil de communauté. Or, si l'on regarde l'implantation géographique des projets réalisés par la CCSR ces 10 dernières années, il sera facile de constater que ce n'est pas la commune des Rousses qui a le plus profité des investissements communautaires. Les élus des Rousses n'ont jamais tiré la couverture à eux. Et ce soir, le Conseil de communauté a validé l'aménagement numérique du territoire dont les premiers travaux vont être engagés sur une commune absente autour de la table du conseil. Il en est de même pour la ZA de Tréchaumont. Il y a un ras le bol sur ce qui a pu se dire. Le seul gros projet du mandat qui concerne directement la Commune des Rousses porte sur la zone ludique de l'Omnibus, et ce dossier est évoqué au moment où les élus des autres communes ne sont pas présents. M. Sébastien BENOIT-GUYOD regrette à titre personnel le comportement des élus absents.

Mme Sandrine GRENIER explique que la Voie verte devrait être le projet qui symbolise le lien entre les 4 villages.

M. le Président tient à remercier les délégués présents ce soir pour leur fidélité qui permet d'atteindre le quorum.

M. Marcel PROST fait remarquer que la situation actuelle ne pourra perdurer.

M. Pierre-Albert VANDEL déclare que la CCSR ne se résume pas à la SOGESTAR. Il n'est pas possible de faire l'économie d'une réflexion sur le fonctionnement de la CCSR : par exemple, il a fallu un an pour savoir si la CCSR participait ou non au Mondial de la raquette, ce qui ne va pas. La situation actuelle ne peut pas durer : si un élu est malade et absent, alors il n'y aura plus de quorum. Il faut que les gens se parlent. Il regrette que le Conseil communautaire soit amené à arbitrer sur des sujets dont il n'est pas informé, comme l'avait souligné Mme Delphine GALLOIS lors du dernier conseil. Si personne ne se remet en cause de part et d'autre, on ne va pas avancer d'un iota.

Mme Claire CRETIN répond qu'il est difficile de parler avec des chaises vides.

Mme Sandrine GRENIER pense que vis-à-vis de la population, il est scandaleux que les élus ne viennent plus.

Mme Annie BERTHET aimerait savoir ce qui s'est dit au sein du conseil municipal de Bois d'Amont à ce sujet.

M. Pierre-Albert VANDEL répond que Bois d'Amont a affirmé son souhait de rester dans la CCSR.

Mme Annie BERTHET constate que les élus de Bois d'Amont veulent rester mais qu'ils ne sont pas présents autour de la table.

M. Pierre-Albert VANDEL déclare qu'il faut essayer de faire revenir les gens, sinon le conseil sera rapidement empêché de fonctionner.

Mme Delphine GALLOIS pense qu'il est effectivement nécessaire de recréer le contact, peut-être en faisant revenir les élus absents en dehors d'une réunion officielle.

M. le Président explique que Bois d'Amont a décidé de ne pas quitter la CCSR, donc quand on ne quitte pas la maison, on y rentre.

M. Marcel PROST pense que le Président a un rôle déterminant dans le règlement de ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h35.

Fait aux Rousses, le 15 mars 2018



Le Président,

Bernard MAMET

La Secrétaire,

Delphine GALLOIS